

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 15 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bléruais se sont réunis à la mairie de Bléruais sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Daniel LECHEVESTRIER, Maire, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mr Daniel LECHEVESTRIER ; Mr Alain LESEC ; Mme Sylvie DELALANDE ; Mme DELALANDE Patricia ; Mr Julien LEBORGNE ; Mr Grégory BALDASARRE ;

Excusés : Mme HOUDUSSE Eve-Anne

Nombre de conseillers : en exercice = 7

Présents = 6

Votants = 6

Convocation : 08 septembre 2026

Délibération n° 2026.23

Monsieur le Maire rappelle que pour financer les investissements 2026, il est opportun de recourir à un emprunt long terme de 60 000€ et un emprunt relais de 70 000€.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes offres, après avoir pris connaissance en tous ses termes de l'offre établie par Agence France Locale, Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire, dont le siège social est situé au 112 Rue Garibaldi, 69006 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 799 379 649, et après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser Monsieur Daniel LECHEVESTRIER à signer le contrat de prêt avec l'Agence France Locale selon les caractéristiques suivantes :

Article 1 : Principales caractéristiques des prêts

Prêt long terme :

- Montant du contrat de prêt : **60 000 EUR** (soixante-dix mille euros)
- Durée Totale : **15 ans**
- Mode d'amortissement : **Echéances constantes trimestrielles**
- Taux fixe : **4.45 %**
- Base de calcul : **30/360**
- Frais de dossier : **Néant**
- Commission d'engagement : **Néant**

Prêt relais :

- Montant du contrat de prêt : **70 000 EUR** (soixante-dix mille euros)
- Durée Totale : **2 ans**
- Mode d'amortissement : **In fine avec paiement trimestriel des intérêts**
- Taux fixe : **4.09 %**
- Base de calcul : **Exact/360**
- Frais de dossier : **Néant**
- Commission d'engagement : **Néant**
- Indemnité de remboursement : **Néant**

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Monsieur Daniel LECHEVESTRIER est autorisé à signer les contrats de prêt et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, à toutes formalités, et à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Pour : 5
Absentions : 1
Contre : 0

Envoyé en préfecture le 18/09/2026

Reçu en préfecture le 18/09/2026

Publié le

ID : 035-213500267-20260918-D_2026_23-DE

Le Maire,

Daniel LECHEVESTRIER



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Et ont signés au registre les membres présents.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise à la Préfecture
de RENNES le 18/09/2026